



#3

mardi 3 décembre

La culture, pour quoi ?

2014-2020 :

quelles priorités ?

## *Article 2 de la Déclaration de Fribourg • Les droits culturels*

*« Aux fins de la présente déclaration,*

*a. Le terme « **culture** » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement.*

## **Article 2 de la Déclaration de Fribourg • Les droits culturels**

**« Aux fins de la présente déclaration,**

**b. l'expression « *identité culturelle* » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité.**



## *Article 2 de la Déclaration de Fribourg • Les droits culturels*

*« Aux fins de la présente déclaration,*

*c. Par « communauté culturelle », on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer.*



*Institut de coopération pour la culture*  
*Avril 2013*

***Il s'agit de prendre au sérieux l'hypothèse du potentiel de l'intervention artistique pour créer une situation favorable à l'expression citoyenne, elle-même en faveur de l'amélioration du cadre de vie***

*Christian Ruby*

**Une autre voie possible pour la culture : à l'encontre des usages habituels du terme « culture », cette voie choisit de ne comprendre la culture ni comme un moment d'élévation de l'âme, ni comme une structure de la société, ni comme un substitut à la dérélition, mais comme une exigence de formation et de composition des puissances d'agir et de penser.**

## *Christian Ruby*

*La culture de soi* exerce chacun à se construire comme sujet de la culture dans sa culture d'abord, puis à *inventer de la culture avec les autres*, d'ici ou d'ailleurs. Le rapport à soi y est conçu comme transformable par soi, c'est-à-dire en *interférence* avec les autres, dans une conception dynamique de soi (et non pas une posture pensée en termes d'être).

## *Christian Ruby*

***Dans la culture de soi, la culture n'est pensée ni comme ensemble de valeurs soumises à prescription, ni comme code identificatoire. Elle est constituée de **pratiques** et se transforme par des pratiques, amorçant la possibilité d'un universel concret.***





*Christian Ruby*

***La culture est une tâche infinie, puisqu'elle n'a d'autre objet que de susciter l'enthousiasme pour des mondes collectifs à construire, fut-on accompagné par le doute, mais surtout jamais par le ressentiment.***

## Jean-Michel Lucas, tribune parue le 9/08/2010 dans Sud-Ouest

TRIBUNE LIBRE

### Le vide culturel de la réforme territoriale



JEAN-MICHEL LUCAS  
MAÎTRE DE CONFÉRENCES  
À L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Le maître culturel, andoïde bien admette que le projet de loi de réforme des collectivités est d'un grand médiocrité. En effet, la mission publique des élus territoriaux a un rôle d'entrepreneurs de services culturels, essentiellement venant répondre aux goûts des différentes catégories de populations du territoire. On l'a vu clairement dans le vote du gouvernement puisque, au nom de cette proximité avec les habitants, seul le bloc communal avait compté pour financer ces services culturels.

Face à cette carence des élus, il élargit de nouveaux débouchés par Malraux, les professionnels de la culture – et leurs élus – ont réagi fortement.

« Inattendu » la culture en danger » mais, pour la plupart d'entre eux, hormis l'Ufisc, ils ont réagi à contresens, car le nivellement d'autres missions publiques que celle de continuer à satisfaire les différentes clientèles culturelles. Ils ont toujours demandé à percevoir, comme actuellement, des subventions de plusieurs collectivités au titre de leur compétence plurielle. En deuxième lecture, les députés ont ainsi autorisé les Communes à partager les frais avec les Départements et les Régions, sans autre autre, par ailleurs, les équilibres comptables des budgets départementaux des villes centres.

Pour obtenir cet amendement, les députés ont plaqué l'attractivité de ces services culturels sur ce secteur d'activités du territoire. Cet argument est certes robuste et largement partagé par les médias, mais il contredit ce que l'expérience culturelle a déjà pu démontrer à l'échelle d'assurer la domination de son terri-

toire sur les autres. Ainsi, la loi appelle de fait, l'acteur culturel à devenir une mission de la guerre générale pour devenir « capitale de la culture » ou « pôle majeur d'économie créative ». C'est le rôle de la politique publique que de revendiquer cette mission globale entre partenaires culturels, surtout à l'échelle des élus de l'Agenda, et de son harmonie planétaire.

C'est pourquoi il faut affirmer que cette conception de la politique culturelle est médiocre au regard des enjeux culturels du siècle. Revenons au point de départ à l'échelle de la mondialisation, chaque territoire est composé de personnes qui, seules ou en groupe, ont leur propre vision du monde. Chacun, dans la liberté et la dignité qu'il a sur eux-mêmes par les droits de l'homme, a son propre regard culturel sur lui-même et sur les autres. Le risque est grand et permanent que toutes ces cultures différentes forment des réseaux qui cohabitent dans une tolérance froide ou, pis, s'opposent et se haïssent. L'enjeu politique est donc plus de continuer à favoriser la coexistence pacifique de tous ces cultures. Il devient d'établir collectivement les valeurs communes pour que ces individus et complexes relations entre les cultures des personnes puissent « vivre ensemble » dans l'hétérogénéité de leurs libertés.

Un concept sensible est que cette approche humaniste et non hiérarchique de la responsabilité culturelle publique a été adoptée officiellement par les élus républicains français, lors de la ratification des accords de l'Unesco sur la diversité culturelle. La réforme territoriale ne peut ignorer cet engagement culturel international et, par conséquent, la loi devrait, en conséquence, exiger que toutes les collectivités concernées créent, par exemple, l'art de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. « Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'établir une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'inclusion et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. » Question d'éthique pour l'empire culturel public mais, aussi, de pertinence politique au regard des bonnes pratiques du monde.

Le projet de loi de réforme des collectivités est d'une grande médiocrité. Il réduit, en effet, la mission publique des élus territoriaux au rôle d'entrepreneurs de services culturels, essentiellement voués à répondre aux goûts des différentes catégories de population du territoire. (...) Face à cette caricature des enjeux, si éloignés des valeurs défendues par Malraux, les professionnels de la culture – et leurs élus – ont réagi fortement. Ils ont déclaré « la culture en danger » mais, pour la plupart d'entre eux, hormis l'Ufisc, ils ont réagi à contresens, car ils n'ont pas exigé d'autres missions publiques que celle de continuer à satisfaire les différentes clientèles culturelles.

## Jean-Michel Lucas, tribune parue le 9/08/2010 dans Sud-Ouest

TRIBUNE LIBRE

### Le vide culturel de la réforme territoriale



JEAN-MICHEL LUCAS  
MAÎTRE DE CONFÉRENCES  
À L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

En matière culturelle, on doit bien admettre que le projet de loi de réforme des collectivités est d'un grand malade. Il faut en effet, à l'occasion d'un débat public de consultation au rôle d'entrepreneur de services culturels, essentiellement voués à répondre aux goûts des différents catégories de populations du territoire. On l'a vu clairement dans le texte du gouvernement puisque, au nom de cette proximité avec les habitants, nul à bloc communal n'aurait compétence pour financer ces services culturels.

Il faut être clair dans des enjeux, si déagés de sa lecture d'indus par Malraux, les proboscées de la culture - et leurs élus - ont réagi fermement.

« Inconscience » la culture en danger « mais, pour la plupart d'entre eux, hormis l'éc, la ont réagi contre-tires, car ils n'ont pas exigé d'autres missions publi-

« Le risque est grand que ces cultures différentes forment des réseaux qui cohabitent dans une tolérance froide ou, pis, s'opposent et se haïssent »

ent ainsi autorisés les Communes à partager les frais avec les Départements et les Régions, au vu surtout, par ce biais, les équilibres comptables des budgets départementaux de ces villes de villes centres.

Pour obtenir cet amendement, les députés ont joué de l'unité des services culturels en tant que services d'un territoire unitaire. Cet argument est certes juste et largement partagé par les médias, mais il masque l'idée que l'intervention culturelle publique doit

être sur les autres. Ainsi, la loi appelle, de fait, l'acteur culturel à devenir une munition de la guerre généralisée pour devenir « capitale de la culture » ou « pôle majeur d'économie créative ». Ici, c'est l'éc pour la politique publique de revendiquer cette empoignade entre potentiels culturels, surtout à l'heure où les élus se réclament de l'Agenda 21 et de son harmonie planétaire !

C'est pourquoi il faut affirmer que cette conception de la politique culturelle est médiocre au regard des enjeux culturels du siècle. Revenons au point de départ : l'heure de la mondialisation, chaque territoire est composé de personnes qui, seules ou en groupe, ont leur propre vision du monde. Chacun, dans la liberté et la dignité qu'il lui sont reconnues par les droits de l'homme, a son propre regard culturel sur lui-même et sur les autres. Le choc est grand et permanent que toutes ces cultures différentes trouvent des réseaux qui cohabitent dans une tolérance froide ou, pis, s'opposent et se haïssent. L'enjeu politique ne peut donc plus se limiter à financer la conservation pérenne de biens culturels, il devient d'élaborer collectivement les valeurs communes pour que ces multiples et complètes relations entre les cultures des personnes puissent « vivre ensemble » dans l'harmonie de leurs libertés.

L'incompréhensible est que cette approche humaniste et non bureaucratique de la responsabilité culturelle publique a été adoptée officiellement par les élus républicains français, lors de la ratification de la déclaration de la diversité culturelle. La réforme territoriale ne peut ignorer cet engagement culturel international et, par conséquent, la loi devrait, en matière de culture, engager que toutes les collectivités soient en accord, par exemple, l'article de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle : « Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un dialogue entre l'ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois multiples, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'inclusion et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la stabilité de la société civile et de la paix. » Question d'éthique pour l'enjeu culturel public, mais, aussi, de pertinence politique au regard des derniers tenants du monde.

(...) les députés ont plaidé l'utilité de ces services culturels en tant que sources d'attractivité du territoire. Cet argument est certes réaliste et largement partagé par les médias, mais il consacre l'idée que l'intervention culturelle publique doit permettre à l'élu d'asseoir la domination de son territoire sur les autres. Ainsi, la loi appelle, de fait, l'acteur culturel à devenir une munition de la guerre généralisée pour devenir « capitale de la culture » ou « pôle majeur d'économie créative » ! Curieuse éthique pour la politique publique que de revendiquer cette empoignade entre potentiels culturels, surtout à l'heure où les élus se réclament de l'Agenda 21 et de son harmonie planétaire !



**Article 2 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle :**

**« Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir-vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'inclusion et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. »**

Le Couac, Collectif Urgence d'Acteurs Culturels vous invite à une rencontre/débat dans le cadre des 12èmes rencontres TOUCOULEURS (24 et 25 juin 2011)

SAMEDI 25 JUIN A 14H15

COMMENT LA  
CULTURE  
PARTICIPE À  
LA LUTTE  
CONTRE LES  
SÉGRÉGATIONS

?

Jardins de la  
Faourette

Village solidaire  
Tente caïdale accès  
fléché depuis la station  
de métro Bagatelle

infos/contacts  
Le Couac  
05 61 22 95 41  
contact@couac.org



12<sup>ème</sup> édition des rencontres

TOUCOULEURS

24 et 25 juin - Toulouse/Jardins de la Faourette

>>> [www.dellarte.fr](http://www.dellarte.fr)

Le Couac, Collectif Urgence d'Acteurs Culturels est accompagné par la Ville de Toulouse, la direction régionale des Affaires Culturelles Midi-Pyrénées, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le département de la Haute-Garonne.

ART, CULTURE,  
POLITIQUE...  
QUELLE MISE  
EN OEUVRE ?

PARC DES SPORTS  
DU BAZACLE  
TOULOUSE  
LUNDI 30  
AVRIL  
À 14H

Dans le cadre du Bazar au Bazacle  
FORUM OUVERT

AVEC LA PARTICIPATION DE JEAN-MICHEL LUCAS,  
IRENE PEREIRA, DIANE SCOTT, MICHEL SIMONOT

ENTRÉE LIBRE • INSCRIVEZ-VOUS : [FORUM@COUAC.ORG](mailto:FORUM@COUAC.ORG)

COUAC/BAZAR AU BAZACLE/UNIVERSITÉ POPULAIRE DE TOULOUSE • 2012



COUAC  
COLLECTIF  
URGENCE  
D'ACTEURS  
CULTURELS

[couac.org](http://couac.org)

**Pierre Cohen, intervention au Forum des idées recherche et enseignement supérieur à Toulouse, le 18 mai 2011**

*La recherche ce n'est pas simplement le savoir lié à des processus industriels, à des produits, même s'il en faut. **Mais c'est surtout l'augmentation de la connaissance.***

*On voit bien bien l'ambiguïté de ce qui nous est proposé : un appel à concurrences permanent, des appels d'offres... Les chercheurs sont depuis 2 ans, continuellement en train de préparer des appels d'offres. Nous sommes dans une sorte de mythe de l'excellence, même si nous devons favoriser et mettre en avant l'excellence. Mais aujourd'hui, **la recherche**, le savoir, on le sait, et c'est ce qui fait l'originalité de la France, **c'est un processus long, qui a nécessité de pérennité. La fierté d'avoir des emplois pérennes, qui font qu'un chercheur n'a pas l'obligation de donner une réponse immédiate mais peut s'inscrire dans un temps long.***



DOSSIERS POLITIQUE

## Pourquoi la Culture n'a plus la banane

Par Jean-Marc Adolphe  
publié le 27 nov. 2013



### + ABONNÉS

#### Mission au Mans

Mouvement vous offre des places pour **Mission**, une pièce de Raven Ruëll, le mardi 26 Novembre à 20h30 et le mercredi 27 Novembre à 19h, au théâtre Les Quiconces l'Espal au Mans. (...)

**FRITURE** *mag*  
Média des possibles dans le Grand Sud

n°20  
hiver  
2013

# Culture et (in)dépendances

18 AGRICULTURE  
Vers une nouvelle  
PAC

34 MUSÉE  
Rodez sort  
du noir

47 CULTURE  
Initiatives  
rurales

24 LE DOSSIER  
61 Billets de  
Culture

6 €





Culture(s)  
Politique(s)  
Société(s)

**Horschamp** *L'art principe actif*

automne  
2013

95

*Aller le plus vite de l'intelligence à l'optimisme de la volonté*

# Communauté (& autres chimères)

Isabelle Frémeaux  
& John Jordan  
Jolie Môme  
Olivier Neveux  
Claire Simon  
Jan Sowa  
Shabnam Tolouei  
Catherine Ursin

Europe centrale  
Communautés/minorités

Festivals  
L'hestejada d'Uzeste  
Chanson engagée à Courzieu  
Le Manifeste à Grande-Synthe  
Festival du film de Douarnenez  
Québec : Festival TransAmériques  
Suède : « Performing Arts »

[www.horschamp.org](http://www.horschamp.org)



élections municipales 2014

**S** \* TOULOUSE  
ET SES CULTURES  
\* alors quoi ?  
2008 → 2014  
⇒ 2014-2020  
**what?**

QU'EN DISENT  
LES CANDIDAT-E-S ?

— débat public animé par le **Couac** —

LUNDI 27 JANVIER 2014 À 18H

SALLE OSETE, ESPACE DURANTI · TOULOUSE

6, rue du Lieutenant-Colonel Pélissier · Métro Capitole



*Pour écouter l'intégralité des rencontres 2013,  
lire la synthèse, suivre et alimenter  
le débat, poser des questions...*

**COUAC**  
**.ORG**

COUAC - COLLECTIF URGENCE D'ACTEURS CULTURELS  
15, RUE FERDINAND LASSALLE 31000 TOULOUSE - 06 71 45 21 15  
CONTACT@COUAC.ORG - IMPRESSION 15h



Retrouvez ce document sur

[www.couac.org](http://www.couac.org)